



À LA CROISÉE DES RÉSEAUX

LE FORUM DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



Dominique Versini

Édito

Cette nouvelle lettre d'information sur la protection de l'enfance élaborée par le service parisien de l'Aide sociale à l'enfance donne la parole à trois associations qui luttent contre les violences faites aux mineurs : le *centre de victimologie pour mineurs*, l'*association d'action/recherche et échange entre les victimes d'inceste* et l'association *Excision parlons-en*.

Cette coopération entre les services du Département et le secteur associatif illustre parfaitement la dynamique partenariale qui a présidé à l'élaboration du nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020, adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en décembre 2015 « Enfants en danger : prévenir, protéger, insérer ».

Plus de 500 acteurs de la protection de l'enfance ont ainsi participé à cette démarche qui nourrit une ambition partagée : mieux prévenir les vulnérabilités familiales, mieux protéger les enfants en danger en leur offrant une prise en charge de qualité, et enfin promouvoir l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie.

La réalisation de ces engagements requiert la mobilisation de tous. À cet effet, un nouvel Observatoire parisien de protection de l'enfance sera prochainement installé. Il offrira un lieu ouvert de dialogue et d'échanges partenariaux sur l'ensemble des défis que nous avons à relever afin de garantir à chaque jeune pris en charge les moyens d'une insertion sociale et professionnelle réussie.

Dominique Versini, adjointe à la Maire de Paris chargée de la solidarité, des familles, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exclusion, des personnes âgées.



Conférence de restitution du schéma aux partenaires, le 9 octobre 2015
Salle Olympe de Gouges (11^e)

P. 1 : ÉDITO

P. 2 ET 3 : À LA UNE

- Le schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015-2020

P. 4 : ACTUALITÉS

- Création d'un secteur éducatif auprès des jeunes majeurs (SEJM) au sein du Bureau de l'Aide sociale à l'enfance
- Le réseau des services d'accueil de jour éducatif se renforce...
- Suite aux appels à projets

P. 5 : FOCUS SUR

- L'accès des usagers à leur histoire ou comment les usagers peuvent consulter les dossiers de l'aide sociale à l'enfance...

- Questions de scolarité : Internats scolaires et professionnels
- États généraux de la PMI, comment mieux répondre aux nouveaux enjeux de santé publique ?

P. 6 : ZOOM SUR

Prévenir et agir face aux violences faites aux mineurs :

- L'Association Centre de victimologie pour mineurs (CVM)
- L'Association d'action/recherche et échange entre les victimes d'incestes (AREVI)
- L'association Excision parlons-en

P. 7 : INFOS

- Centres sociaux, Lieux d'accueil innovant (LAI), Prévention spécialisée et insertion

- Une nouvelle adresse pour les familles sans domicile fixe avec enfants
- Des inaugurations de structures

P. 8 : BOÎTE A OUTILS

- Publications récentes
- Loi 2016-297, relative à la protection de l'enfant

P. 9 ET 10 : LA VIE DES SERVICES

- Bienvenue à
- Vos rendez-vous à venir

Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2015 - 2020

Le schéma départemental adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris représente un des piliers de la stratégie parisienne en faveur des enfants et des familles. Élaboré sur la base d'une large concertation associant plus de 500 acteurs de la protection de l'enfance, il doit permettre d'améliorer la cohérence et la continuité du parcours des enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, mais aussi de mieux accompagner le jeune vers l'âge adulte et la construction d'un projet social et professionnel durable.

Ce qui change

Les groupes de travail menés durant l'année 2015 ont permis au Département et à l'ensemble des partenaires associés à la démarche de prendre des engagements forts :

- **Relever le défi de la prévention en intervenant au plus tôt auprès des familles dès le stade de la périnatalité puis tout au long de l'enfance.** Il s'agit d'abord de prévenir la mise en danger des enfants en mobilisant l'ensemble des acteurs de terrain en lien avec les familles et en créant cinq nouveaux lieux d'accueil enfants-parents. En outre, un travail plus ciblé est mené pour améliorer encore le repérage des enfants en danger, en étendant notamment le protocole sur le recueil et le traitement des informations préoccupantes au secteur médical, et en créant une cellule de veille des phénomènes émergents.
- **Améliorer la qualité de la prise en charge des situations en proposant un accompagnement individualisé et en assurant la continuité des parcours.** Cet engagement se traduit par l'élaboration d'un projet pour chaque enfant, une vigilance accrue à l'unité des fratries, et la mise en place d'un parcours santé pour chaque enfant et adolescent accueilli en dehors de leur milieu d'origine. En ce qui concerne la santé, une attention particulière est portée à la souffrance psychique des jeunes, avec l'ambition de développer les liens entre la pédopsychiatrie et les services de l'aide sociale à l'enfance qui passe notamment par la création d'un poste de pédopsychiatre au sein de ces services. Enfin, le schéma départemental intègre les orientations fixées au sein du plan d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes mineurs isolés étrangers.
- **Conforter les parents dans leur rôle** en maintenant les enfants dans leur milieu d'origine dès que cela s'avère possible et en favorisant la mise en œuvre des droits de visite et d'hébergement dans les meilleures conditions possibles lorsque l'enfant est confié au service de l'aide sociale à l'enfance. Le soutien aux familles se traduit également par la création de quatre nouveaux services d'accueil de jour éducatif, le redéploiement de places d'accueil et le développement des conseils de la vie sociale au sein des établissements sociaux et médico-sociaux.
- **Accompagner les jeunes vers l'autonomie** par un projet d'accès à l'autonomie à partir de 16 ans, la création d'un service « jeunes majeurs », le développement du parrainage professionnel et un accompagnement individualisé dans la construction d'un projet social et professionnel.
- **Assurer la mise en œuvre effective des engagements du schéma et en créer les conditions de réussite** par la refonte de l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance, l'élaboration d'une charte professionnelle de la protection de l'enfance rassemblant l'ensemble des acteurs autour de valeurs communes et le recueil régulier de l'avis des familles. L'ensemble de ces actions seront complétés par un plan de formations pluridisciplinaires et interinstitutionnelles des équipes de l'aide sociale à l'enfance.

Les instances de pilotage

Le pilotage politique de l'élaboration du schéma a été assuré par un comité stratégique présidé par Madame Dominique Versini et Madame Nawel Oumer et associant les principaux partenaires institutionnels (Tribunal pour enfants, Parquet des mineurs, Préfecture de police, Académie – rectorat de Paris, Barreau de Paris, Direction territoriale de la PJJ, Agence régionale de santé, Maison départementale pour les personnes handicapées, Caisse d'allocations familiales, AP-HP, Communauté hospitalière de territoire – psychiatrie de Paris, Mission locale) ainsi que des représentants associatifs (URIOPSS, CNAPE, ATD Quart Monde).

Le dernier comité stratégique du schéma s'est tenu le 6 octobre 2015. Les travaux ont été menés également dans le cadre d'un comité de suivi technique composé des représentants de la protection maternelle et infantile, des services sociaux polyvalents, de la protection de l'enfance.

Une large concertation

Plus de 500 acteurs parisiens ont été sollicités dans le cadre du schéma pour permettre un échange partenarial sur la protection de l'enfance. Des ateliers ont été organisés depuis octobre 2014 afin de mettre en lumière l'évolution des besoins, les caractéristiques de l'offre et les actions susceptibles d'être développées.

De plus, de nombreuses rencontres bilatérales ont été organisées avec les partenaires institutionnels et une restitution de l'ensemble de ces travaux a été réalisée le 9 octobre 2015. La concertation a permis de dresser un bilan de la mise en œuvre et des réalisations du schéma 2010-2014. Les objectifs volontaristes posés en 2010 en matière d'investissement ont été remplis : 354 places d'accueil ont été créées, dont 54 réservées à des jeunes présentant des troubles du comportement ; la Maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt a ouvert ses portes en janvier 2014 et de nouveaux services d'accueil de jour éducatifs sont venus enrichir l'offre du Département dans le domaine du milieu ouvert.

Focus sur la table ronde “santé mentale” du 21 septembre 2015

L'accompagnement des enfants et des adolescents accueilli au titre de la protection de l'enfance et présentant des difficultés ou des signes de souffrance psychique constitue un enjeu majeur...

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental prévention protection de l'enfance 2015-2019, il est apparu nécessaire d'approfondir cette problématique à partir d'une réflexion partagée entre tous les acteurs, afin de construire ensemble des réponses permettant de prendre en charge au mieux les enfants et les adolescents faisant l'objet d'une mesure de protection de l'enfance.

Différentes propositions ont été retenues, dont les principales sont :

- **Renforcer les liens entre les services de l'aide sociale à l'enfance et les services de la pédopsychiatrie.** Il s'agit d'abord de développer une meilleure connaissance des missions assurées par chaque acteur pour établir des relations de confiance sur des socles communs de connaissance, des formations communes, et l'organisation de stages. L'amélioration des articulations entre les services doit également permettre de travailler sous l'angle de la prévention, dès les premières difficultés rencontrées par la famille ou par l'enfant (PMI, CAPP, santé scolaire). Il est également proposé d'établir de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement qui facilitent les échanges entre services. Dans ce cadre, il est prévu de désigner des référents clairement identifiés au sein de certaines MECS (regroupées à un échelon de proximité) et au sein de chaque secteur de psychiatrie infanto-juvénile. L'ensemble de ces démarches pourront utilement être alimentées avec la réalisation de recherches universitaires visant à identifier les parcours de ces enfants, leurs besoins, mais aussi les réponses institutionnelles apportées.
- **Développer une analyse partagée des situations individuelles :** il apparaît essentiel que les professionnels aient une analyse partagée de la situation de l'enfant afin de répondre aux mieux à ses besoins. Dans ce cadre, il est proposé de développer l'ensemble des évaluations cognitives, comportementales, et psychiques qui apporte des éléments sur les besoins de l'enfant, mais aussi les dysfonctionnements parentaux, les crises systémiques qui peuvent exister au sein de la famille, les signes dépressifs etc. L'ensemble de ces éléments doivent permettre aux professionnels d'accompagner l'enfant dans la compréhension de son histoire individuelle et familiale. Une vigilance accrue doit dans ce cadre être portée à la continuité des soins, en mobilisant pour les situations les plus délicates un travail en réseau permettant des relais et/ou des étayages conjoints.
- **Proposer des réponses individualisées qui répondent au mieux aux besoins de l'enfant :** la mise en place de projets partagés innovants est nécessaire pour mobiliser au mieux les ressources du territoire. En outre, différentes structures développent des actions renforcées en direction de ce public, il peut s'agir d'expérimentation, d'une formalisation de conventions avec le secteur hospitalier notamment avec l'AP-HP ou encore du développement d'équipes mobiles permettant des soins ambulatoires, ou encore des visites à domicile. Le développement de ces nouvelles réponses passe également par la mise en place d'un parcours santé pour chaque jeune et la participation de l'ASE à des réseaux de soins. De manière plus générale encore, la table ronde a permis de mettre en évidence la situation d'un certain nombre de jeunes qui relèvent à la fois de l'aide sociale à l'enfance et du secteur médico-social en raison de leur handicap. Dans cette hypothèse, il est souligné l'importance d'une offre suffisante sur Paris, que ce soit en matière d'établissements et services autorisés et tarifés par l'Agence régionale de santé (ARS), ou au niveau des CMP et CMPP.



Cette table ronde a permis des échanges constructifs entre professionnels de la protection de l'enfance et les professionnels de la santé.

Création d'un secteur éducatif auprès des jeunes majeurs (SEJM) au sein du Bureau de l'Aide sociale à l'enfance

Un nouveau service chargé de l'accompagnement des jeunes majeurs

Afin d'améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et de donner à chaque jeune sortant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) les moyens d'une insertion socioprofessionnelle, le Bureau de l'Aide sociale à l'enfance (BASE) a constitué depuis la fin de l'année 2015 une équipe dédiée et spécialisée : le Secteur éducatif auprès des jeunes majeurs (SEJM).

Le soutien aux jeunes majeurs

« L'accès à l'autonomie des jeunes est aujourd'hui de plus en plus tardif et difficile » explique Julien Mache, du Bureau de l'Aide sociale à l'enfance. « Longtemps après avoir passé l'âge de la majorité légale, les jeunes majeurs dépendent encore de la solidarité familiale et, pour les situations les plus précaires, des aides sociales, voire pour beaucoup des deux ». Le Bureau de l'ASE intervient conformément au Code de l'action sociale et des familles pour les jeunes, qui ne peuvent bénéficier d'un environnement familial favorable à leur équilibre. Ces jeunes qui ont été, le plus souvent, confiés aux services de protection de l'enfance ne disposent pas des moyens suffisants à leur insertion sociale. « En 2014, 1 390 jeunes majeurs ont obtenu une prise en charge par l'ASE dans le cadre d'un contrat jeune majeur, pour un budget de près de 73 millions d'euros » indique Julien Mache. « Ils ont pu bénéficier d'un accompagnement social et éducatif, des moyens de poursuivre ou d'engager leurs formations professionnelles, d'accéder aux soins de santé ainsi que d'être aidés pour leurs démarches administratives » souligne-t-il.

Assurer une meilleure articulation des interventions du Département

Dans la dynamique du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, la création du SEJM doit conforter les efforts du Département et permettre une plus grande cohérence dans l'intervention des services pour répondre aux projets d'insertion des jeunes majeurs. Le SEJM s'assigne dès lors trois objectifs. Il développe une expertise pour mieux répondre aux besoins des jeunes majeurs. Il propose également une évaluation suivie du parcours vers l'autonomie pour faciliter le passage des dix-huit ans et l'élaboration par le jeune majeur d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Le SEJM offre enfin un lieu de rencontre et de coordination aux divers services qui interviennent auprès des jeunes majeurs, propice à consolider leur autonomie. Les formulaires de demande d'accueil jeune majeur sont disponibles au SEJM.



© Lola Ertel/Mairie de Paris

Le réseau des services d'accueil de jour éducatif se renforce...

Le SAJE Janus Korczak situé 62, rue Brancion, 75015 Paris et géré par la fondation d'Auteuil a ouvert le 12 novembre 2015 dans le 15^e arrondissement avec une capacité de 20 places ; c'est le troisième et dernier service issu de l'appel à projets publié fin 2013. Dès le 25 novembre la journée portes ouvertes a permis de présenter le service et l'équipe aux partenaires.

Suite aux appels à projets

- Le projet de l'Association Olga Spitzer a été retenu pour gérer « La maison des liens familiaux » qui sera le Centre de ressource de Médiation Familiale, Espace Rencontre et Visites Médiatisées dans le cadre d'un projet global de soutien et d'accompagnement à la parentalité. Il est situé 47, rue Archereau, 75019 (Comité de sélection du 4 août 2015 faisant suite à l'appel à projets conjoint de la Mairie de Paris et de la Caisse d'allocations familiales de Paris de mai 2015).
- Suite à l'appel à projets publié le 30 juin 2015 pour la création d'une structure dédiée au primo-accueil, à l'évaluation et à l'orientation et d'un dispositif d'hébergement d'urgence pour les MIE, deux établissements à caractère expérimental ont ouvert pour des jeunes migrants sollicitant pour la première fois une mesure d'assistance éducative sur le territoire parisien :
 - le Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE) géré par la Croix Rouge situé 5, rue du Moulin Joly, 75011 Paris ; ce service assure le premier accueil, l'évaluation et l'orientation. Il remplace depuis le 18 janvier 2016 la PAOMIE qui était gérée par l'Association France Terre d'Asile (FTDA) et a fermé mi février 2016 ;
 - le service situé 29, rue Pajol, 75018 Paris géré par l'Association France Terre d'Asile (FTDA) destiné à la mise à l'abri, en attente ou en cours d'évaluation par le service de premier accueil, d'évaluation et de mise à l'abri.
- La commission de sélection des projets relatifs à l'accueil temporaire s'est réunie le 4 février 2016 ; à l'issue de l'audition des candidats, un avis de classement des différents projets sera publié.

L'accès des usagers à leur histoire ou comment les usagers peuvent consulter les dossiers de l'Aide sociale à l'enfance...

Chaque année, le Bureau des affaires juridiques (BAJ) de la Sous-direction des actions familiales et éducatives est saisi d'un millier de demandes de communication de documents contenus au sein des dossiers d'enfants placés ou ayant été placés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Sophie Goument, Adjointe à la cheffe du BAJ, décrit la procédure suivie. « Longtemps, les dossiers de l'ASE demeuraient inaccessibles au public » rappelle Sophie Goument. C'est la loi du 17 juillet 1978, modifiée le 12 avril 2000, qui accorde un droit d'accès très large aux dossiers et documents détenus par l'Administration.

« Cependant, précise-t-elle, l'article 6-2 de la loi de 1978 pose des exceptions pour refuser ou différer la communication des dossiers de l'ASE ».

Ces dossiers relèvent en effet de la protection de la vie privée puisqu'ils concernent l'intimité des personnes dont ils retracent une partie de l'existence. Ils sont donc communiqués en veillant à occulter les documents qui porteraient atteinte à la vie privée d'autres personnes nommément désignées. Ils sont également consultables par des tiers depuis l'ordonnance du 6 juin 2005 au terme des délais et dans les conditions fixés par le Code du patrimoine, soit cinquante ans à compter de la date du document le plus récent inclus dans le dossier.

Il est possible toutefois de déroger à cette règle en demandant l'autorisation à l'administration des archives. « Toutefois, les rapports établis par les services de l'ASE à la demande du juge des enfants ne sont pas communicables selon un avis de la commission d'accès aux documents administratifs. Ils sont consultables au greffe de la juridiction concernée » ajoute Sophie Goument. Les dossiers des personnes nées il y a plus de 90 ans sont détenus par les Archives départementales de Paris 18, boulevard Sérurier (19^e). Des règles particulières encadrent les demandes relatives à l'accès aux origines. Elles sont transmises préalablement au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) qui procède à la recherche des parents biologiques.

Le CNAOP s'assure de leur volonté de maintenir ou de lever le secret. La réponse est transmise ensuite à l'intéressé.

Bureau des affaires juridiques :

76-78, rue de Reuilly
75583 Paris Cedex 12
Tél. : 01 53 46 84 14

Conseil national pour l'accès aux origines personnelles

14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 56 72 17

Questions de scolarité

Campagne d'admission 2016 de la prestation des « internats scolaires et professionnels » du Département de Paris...

La prestation des « internats scolaires et professionnels » est une prestation facultative du Département de Paris. Son objectif est d'aider les familles momentanément en difficulté à assurer l'éducation de leurs enfants en attribuant une aide financière destinée à financer une partie de la pension et de la scolarité d'enfants âgés de 4 à 16 ans (au moment de l'admission) accueillis en internat scolaire dit « de semaine », de favoriser le suivi-socio éducatif et scolaire de chaque jeune, en relation avec les établissements scolaires, les familles et les différents partenaires concernés.

Elle est ouverte aux familles parisiennes mais également aux agents des administrations parisiennes, (Ville et Département de Paris, CASVP, AP-HP).

La campagne d'admission 2016 à la prestation des « internats scolaires et professionnels » du Département de Paris est lancée. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 29 avril 2016. Ce calendrier a pour objectifs de permettre de réaliser les entretiens avec les familles tant au niveau du service qu'au niveau de l'internat avant la période estivale et de pouvoir notifier les décisions aux familles au plus tard dans la 1^{re} quinzaine de juillet.

Un nouveau barème des prestations financières des familles est basé sur le quotient familial de la CAF. Les familles pourront prendre connaissance du montant mensuel dont elles auront à s'acquitter dès la constitution de leur dossier de demande d'admission et n'auront plus à fournir de justificatifs de ressources. Le relevé CAF mentionnant le quotient familial suffit.

Pour tout renseignement concernant la prestation :
01 43 47 75 24 ou 01 43 47 75 31

États généraux de la PMI de Paris et 70^e anniversaire de la PMI, le 3 novembre 2015 à l'Hôtel de ville

Comment mieux répondre aux nouveaux enjeux de santé publique ? Quelles perspectives d'évolution pour la PMI à Paris ? Les travaux des ateliers ont mis en évidence, dans le cadre d'une stratégie de réduction des inégalités de santé, la nécessaire adaptation de l'offre aux nouveaux besoins exprimés à la fois par la population parisienne, les professionnels de la PMI et leurs partenaires. Quatre grandes orientations ont été dégagées :

- améliorer le parcours de santé autour de la naissance et du jeune enfant ;
- faire de la PMI un maillon du parcours de santé des jeunes ;
- intervenir face aux situations les plus précaires ;
- une PMI active dans le territoire.

En direction des jeunes, l'enjeu est de proposer une offre généraliste de santé spécialement destinée aux jeunes de 12-25 ans qui fasse une place importante à la prévention et leur facilite l'accès aux soins en les aidant à ouvrir leurs droits à l'assurance maladie ; en perspective, la PMI s'oriente vers l'ouverture de consultations de planification familiale réservées aux adolescents notamment dans les deux maisons des adolescents et dans les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Prévenir et agir face aux violences faites aux mineurs

L'Association Centre de victimologie pour mineurs (CVM)

Créée en 2008, l'Association Centre de victimologie pour mineurs (CVM) a pour mission l'amélioration de l'accompagnement des mineurs victimes présumées de violences physiques, psychologiques et sexuelles, notamment par la mise en œuvre d'actions de recherche et d'information autour de ces thématiques. L'association développe un programme d'accompagnement spécifique pour les mineurs victimes de violences sexuelles et leur famille, intitulé « programme Nénuphar », et un site internet intitulé « RebonDire ».

Le programme « Nénuphar » s'adresse aux mineurs victimes présumées de violences sexuelles reçus au sein de l'Unité médico-judiciaire (UMJ) de Paris pour des expertises physiques et pédopsychiatriques ordonnées par le Parquet, en partenariat avec la Brigade de protection des mineurs de Paris. Le CVM leur propose, ainsi qu'à leurs familles, un accompagnement psychologique calé sur le temps de l'enquête et visant à débiter au plus tôt le processus de réparation. Ce programme repose sur trois axes : l'information du mineur et de sa famille, la prévention des troubles psychologiques liés aux faits subis et l'orientation du mineur vers une prise en charge adaptée. Ces actions s'appuient sur des outils spécifiques tels des films ou des brochures pédagogiques conçus par l'association. Le protocole d'accompagnement inclut également des consultations psychologiques. Enfin, le travail de réseau du CVM avec les hôpitaux et les autres institutions permet d'obtenir des orientations adaptées et abouties pour les jeunes.

En 2014, 137 mineurs ont été reçus à l'UMJ. Environ les 2/3 avaient eu accès en amont, via la Brigade de protection des mineurs, aux supports proposés par le CVM (guides, films). 72 mineurs ont ensuite bénéficié de l'accompagnement psychologique spécifique proposé par l'association. Cela représente 336 consultations avec des mineurs et 141 consultations auprès des parents. Pour 2015, l'association a élargi cette action à tous les mineurs victimes de violences, qu'elles soient physiques ou psychologiques, en créant des brochures d'information. Elle souhaite également renforcer son action en direction des parents en leur proposant une prise en charge plus élaborée notamment en animant des groupes de parole. Le CVM a également initié un processus d'évaluation des bénéfices de l'action mise en œuvre, dont les premiers résultats devraient être connus en début d'année 2016.

Le CVM assure également une mission d'information à travers le site internet intitulé RebonDire : « parler des violences, sortir du silence » conçu tant pour le grand public que pour les professionnels confrontés à ces problématiques. Il décrit notamment les situations de violences, les actions possibles, les procédures et les recours. Le CVM souhaite poursuivre le développement de ce site, notamment en y faisant figurer un film-tutoriel sur le parcours judiciaire, de la révélation des faits au procès.

L'Association « Actions, Recherches et échanges entre Victimes de l'inceste » (AREVI)

Créée en 2004 a pour objet de développer des actions, recherches, ou études avec des victimes de l'inceste et leurs proches, afin de soutenir ces victimes et de mieux comprendre les enjeux et les conséquences de l'inceste.

L'association tient une permanence au centre Cerise, situé au 46, rue de Montorgueil (2^e), le lundi de 19 heures à 21 heures, anonyme et ouverte aux adultes ayant été victimes d'inceste ou soupçonnant de tels faits dans leur entourage pour des conseils relatifs au signalement et à la procédure judiciaire ainsi que sur un soutien psychologique. Des groupes de parole, des ateliers sont proposés également organisés par un bénévole et un psychologue, dans les locaux de la Maison des associations du 2^e arrondissement.

Durant l'année 2014, l'association a reçu environ 350 personnes aux différents groupes de parole, avec en moyenne 24 participants par mois.

En 2015, l'association a développé ses activités en organisant des séances de sophrologie.

Pour en savoir plus, consultez le site internet AREVI.

L'Association Excision parlons-en agit en réseau pour mettre fin à l'excision

Comment agir pour protéger les petites filles et les adolescentes de l'excision ? Prévenir les risques d'excision avant les vacances scolaires.

Les mutilations sexuelles féminines sont une réalité dans le monde, en Europe et en France. On estime que chaque année 3 millions de petites filles âgées de moins de 15 ans risquent d'être excisées dans le monde. En France, entre 53 000 et 60 000 femmes le sont déjà.

Il s'agit d'un crime puni par la loi française, même lorsqu'il est commis contre un ressortissant ou résident français à l'étranger. **Vous pouvez et devez agir si vous pensez qu'une petite fille ou une adolescente est en danger. Leur protection est la responsabilité de tous !**

Vous constatez un changement soudain dans le comportement d'une mineure ? Elle, ou un membre de sa famille, vous fait part de ses craintes à l'approche d'un départ en vacances dans son pays d'origine ? Informez-vous, dialoguez avec la famille.

Adressez-vous à la Cellule de Recueil, de traitement et d'Évaluation des Informations Préoccupantes (CRIP 75) du Département de Paris, ou contactez le 119 Allô Enfance en Danger.

Téléchargez la Fiche réflexe sur les risques avant l'été d'Excision, parlons-en !

Des professionnels évalueront la situation afin de déterminer les actions d'aide à entreprendre, et quand la situation le requiert, transmettre un signalement au Procureur, qui pourra :

- saisir le juge des enfants (le seul compétent pour ordonner et lever des mesures de protection judiciaire visant à protéger le mineur en danger, comme les mesures d'assistance éducative, et, dans certains cas, le placement provisoire) qui peut notamment interdire la sortie du territoire) ;
- saisir les services de police, afin de travailler en prévention vis-à-vis d'autres victimes potentielles (fratrie, parentèle...).

En cas d'urgence, et en dehors des heures d'ouverture de la CRIP 75 (9h-19h les jours ouvrés) vous pouvez effectuer directement un signalement par écrit au procureur de la République (Parquet des mineurs), de son lieu de résidence habituelle avec copie à la CRIP.

L'Association **Excision parlons-en !** agit en réseau pour mettre fin aux mutilations sexuelles féminines, violation grave des droits humains et des droits des femmes. À travers son site internet et ses outils, elle met à votre disposition des informations concrètes sur cette pratique (typologie, motifs, conséquences, chiffres), sur la prise en charge des femmes excisées et la prévention au sein des populations à risque.

Pour en savoir plus, abonnez-vous gratuitement à leur **newsletter bimensuelle** et suivez-les sur **Facebook**.



Centres sociaux et d'animation, Lieux d'accueil innovant (LAI), Prévention spécialisée et insertion

Le Bureau de la prévention pour la jeunesse et de l'insertion (BPJI) au sein de la Sous-direction de l'insertion et de la solidarité (SDIS) de la DASES est devenu au 1^{er} janvier 2016 le Service de la prévention et de la lutte contre les exclusions (SEPLEX), avec une organisation en trois pôles :

- **Prévention, jeunesse (prévention spécialisée, Fonds d'aide aux jeunes parisiens (FAJP), Mission locale...)** ;

- **Animation de la vie sociale (Centres sociaux et d'animation, espaces de proximité...)** ;
- **Urgence sociale (hébergement, accueils de jour, maraudes, aide alimentaire, bagageries, accès aux droits, partenariat avec le Samu social de Paris...).**

Au 1^{er} janvier 2016, renouvellement des conventions triennales avec 12 associations pour la gestion d'actions de prévention spécialisée. Ces nouvelles conventions mettent l'accent sur le partenariat, l'évaluation, et l'adaptation des territoires d'intervention aux besoins.

Une nouvelle adresse pour les familles sans domicile fixe avec enfants

La Permanence sociale d'accueil (PSA) Chemin Vert gérée par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) devient la PSA Gauthey. Elle est installée dans de nouveaux locaux 39, rue Gauthey, 75017 Paris (Métro Brochant ligne n° 13) Tél. : 01 55 28 86 10.

Des inaugurations de structures

Le 24 Septembre, nouveaux locaux du **Service éducatif pour adolescents (SEA)** 9, rue du Château d'Eau, 75010 Paris géré par l'**Association nationale de réadaptation sociale (ANRS)** en présence de Dominique Versini et Thierry Baranger.

L'**Association « Insertion et Alternatives »** est autorisée à procéder à une extension de 6 places du service « Archipel » lié à l'établissement « Déclic-Archipel » avec des activités de jour, hébergement diversifié et dispositif d'insertion 6, rue de Nantes, 75019 Paris. La capacité du service « Archipel » est fixée à 24 places, portant la capacité de l'établissement à 54 places (30 places au service Déclic et 24 places au service Archipel) dont 15 places en application de l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante et 39 places au titre de l'Aide sociale à l'enfance. (BMO du 11/09/2015)

Inauguration, le 3 novembre 2015, en présence de Dominique Versini, des locaux rénovés 3, rue Coq Héron, 75001 Paris, du **Centre d'initiatives pour l'emploi des jeunes (CIEJ)** géré par l'association **Sauvegarde de l'adolescence**. Ce service est dédié à l'accueil et l'accompagnement d'adolescents et de jeunes parisiens ou franciliens vers leur insertion sociale et professionnelle (orientation, élaboration de projet, formation, recherche d'emploi ou de stages, démarches pour l'accès au logement...)

Inauguration de la structure **Oscar Romero** gérée par la Fondation d'Auteuil, le 25 janvier 2016, en présence de Dominique Versini. Situé au 40, rue de la Fontaine, dans le 16^e arrondissement, le service a une capacité d'accueil de 30 places. Il s'adresse de manière spécifique aux mineurs isolés étrangers de 17 ans et plus admis de manière pérenne à l'ASE de Paris, dont l'enjeu est l'autonomisation rapide en vue de l'intégration sur le territoire français. Le service est autorisé depuis le 20 août 2015 suite à un appel à projets du Département de Paris portant sur la « **Création d'une plateforme d'accompagnement de jeunes en voie d'autonomisation avec hébergement en diffus** » (publié au BMO en date du 12 décembre 2014), et fonctionne depuis le mois d'octobre 2015.

Le jeudi 31 mars, inauguration en présence de Dominique Versini du **Service d'accueil de jour (SAJE) Janusz Korczak**, géré par Apprentis d'Auteuil, situé 62, rue de Brancion, 75015 Paris.

Publications récentes

Droits de l'enfant, réponses aux besoins de l'enfant et à l'accompagnement des familles

- Manuel européen en matière de droits de l'enfant publié par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe ; disponible sur <http://goo.gl/XkfVq1>
- Défenseur des droits : Handicap et protection de l'enfance : des droits pour les enfants invisibles, novembre 2015
- Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes : Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe édité en novembre 2015 haut-conseil-egalite@pm.gouv.fr ou 01 42 75 86 91
- France stratégie, commission enfance présidée par François de Singly : « Pour un développement complet de l'enfant et de l'adolescent » - Septembre 2015
- « MAIJA petit volcan » de Véronique Faudou-Sourisse aux éditions Attrape-Lune : un témoignage d'enfant touché par le syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF) – septembre 2015
- Rapport d'étude de l'ONED : « L'accueil familial : quel travail d'équipe » Anne Oui, Ludovic Jamet, Adeline Renuy, juillet 2015
- Association nationale des placements familiaux (ANPF) : Repenser les besoins de l'enfant en placement familial à l'aune des parentalités plurielles – Ancrage Les éditions de l'ANPF revue N°1 – 2015
- L'atmosphère thérapeutique à Loczy, II – De l'observation de l'enfant aux questionnements de l'institution aux éditions Érès, juillet 2015 préface de Bernard Golse ; ce tome II fait suite au tome I « Construction de soi et élaboration de son histoire
- La dynamique fraternelle dans le placement : réflexions autour de l'accueil séparé ou conjoint d'une fratrie de Chantal Zaouche-Gaudron et Olivia Paul – Revue Dialogue 2015 n° 208, page 99-110
- Violences conjugales : un défi pour la parentalité, sous la direction de Karen Sadlier, éditions Dunod novembre 2015
- La bientraitance éducative dans l'accueil des jeunes enfants de Claire Boutillier, éditions Dunod 2015
- Accueillir les adolescents en grande difficulté de Claude Biniau, éditions Eres, 2015
- Revue de l'enfance et de l'adolescence - RAFF-GRAPÉ n°92 Dossier coordonné par Anne Perret, Marlène Lucksch, « L'embarras des psychoses dans le champ social et éducatif. Entre déni et prise en compte »
- Revue Enfances et psy, 2015 n° 67
 - L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs les plus vulnérables de Flore Capelier, p. 179-188
 - Le cadre comme travail essentiel du psychologue avec les enfants placés en urgence ou la spécificité de la rencontre d'Anne Lancien, p. 179-188
- Informations sociales, Protection de l'enfance : conditions pour

une évaluation des ressources et des difficultés par Pierrine Robin 2015/2 n°188

- Étude historique de l'AP-HP sur les enfants de confession juive recueillis à l'Assistance Publique de Paris entre 1940 et 1944 – 2015 confiée à Antoine Rivière, Maître de conférences à l'Université Paris 8
- L'invisibilité sociale : publics et mécanismes – L'entourage familial des enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance – FORS Recherche sociale Pauline Kertudo, Régis Sécher, Florence Tith - 2016

Adoption

- Les premiers liens dans l'adoption internationale. Les besoins particuliers de l'enfant et des parents de Thomas Cascales et Marie-Blanche Lacroix aux éditions Erès, novembre 2015

Maltraitements, les repérer et les traiter

- Ouvrage collectif, « Sommes-nous bientraitants avec nos enfants » sous la direction de Catherine Zittoun, Editeur Doin, Collection Polémiques, décembre 2015
- Les violences sexuelles – Les 40 questions-réponses incontournables, éditions Dunod, octobre 2015 - Docteur Muriel Salmona psychiatre, psycho-traumatologue, chercheuse et formatrice en psycho-traumatologie et en victimologie. Présidente et fondatrice de l'Association Mémoire traumatique et Victimologie
- Le parcours judiciaire de l'enfant victime, sous la direction de Dominique Attias et Lucette Khaïat – Éditions Érès, octobre 2015
- Ceux qui sont revenus de Dounia Bouzar, Éditions de l'atelier, novembre 2015 ; description de la cellule de désengagement des jeunes du Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI)
- La maladroite d'Alexandre Seurat aux éditions du Rouergue, collection « La Brune, novembre 2015 ; sous la forme d'un roman-fiction, l'auteur s'appuie sur l'affaire « Marina »

Pilotage du dispositif de protection de l'enfance

- ANESM : Évaluation interne, Repères pour les établissements et services prenant en charge habituellement des mineurs-jeunes majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives, Juillet 2015 Disp. sur www.anesm.fr
- ONED : 10^e rapport annuel de l'ONED au gouvernement et au Parlement., Les schémas en protection de l'enfance ; les données, Hermeline Malherbe, Mars 2015

- Loi 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

- Circulaire interministérielle du 25 janvier 2016 relative à la mobilisation des services de l'État auprès des conseils départementaux concernant les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et les personnes se présentant comme tels – BMOJ n° 2016-01 du 29 janvier 2016 JUSF 16022101C et ses 14 annexes.

Bienvenue à

Au cabinet de Dominique Versini :

Flore Capelier, conseillère protection de l'enfance au cabinet de Dominique Versini

Du côté des institutions

Actualisation de la liste des juges des enfants :

- Secteur P- Thierry Baranger, 9^e et coordination
- Secteur A - Véronique Carré, 1^{er}, 17^e et mineurs isolés (MI)
- Secteur B - Claire Hulak, 8^eN, 18^eN et mineurs isolés
- Secteur C - Aurélie Dechambre, 18^eS et mineurs isolés
- Secteur D - Sylvia Desneuf-Freitas, 12^e et mineurs isolés
- Secteur E - Bertrand Mazabraud, 19^eE et mineurs isolés
- Secteur F- David Allonsuis, 20^eN et mineurs isolés
- Secteur G - Fabien Dupuis, 2^e, 4^e, 20^eS et MI
- Secteur H - Nadine Regereau Lenier, 10^e, 16^e et mineurs isolés
- Secteur I - Sophie Huet, 3^e, 7^e, 19^eO et MI
- Secteur K - Elsa Bensaïd, 13^e, et mineurs isolés
- Secteur L - Anne-Julie Paschal, 5^e, 11^e et mineurs isolés
- Secteur M - Geneviève Lefebvre, 6^e, 14^e et mineurs isolés
- Secteur N- Martine Novella, 15^e et mineurs isolés

À la DASES

Direction sociale de territoire dans l'Est parisien pour les 11^e, 12^e et 20^e arrondissements :

- Sylvie Payan (article NPS)
- Virginie le Heuzey, pour l'Ouest
- Hubert Roucher, pour le Sud

Délégation à l'action sociale territoriale

- Stéphanie Piesseau, Coordinatrice sociale de territoire du 19^e

Sous-direction de la santé

- Adjointe au Sous-directeur de la santé, conseiller médical : Dr Muriel Prudhomme
- Chef du bureau de la santé scolaire : Dr Christophe Debeugny
- Adjoint au Bureau de gestion des centres de santé : M. Dominique Dupont

Sous-direction des actions familiales et éducatives

Bureau de l'ASE :

- Docteur Ghislaine Merle à la cellule santé
- Anne Levy, adjointe à la cheffe du bureau
- Corinne Varnier, adjointe à la cheffe du bureau sur les questions socio-éducatives
- Stéphanie Audonnet-Bruce, chargée de mission « Troubles de la conduite et du comportement »
- Véronique Avril, responsable du secteur 18^e

- Christine Mahmoud-Allain, conseillère socio-éducative adjointe au responsable du secteur 5/13^e
- Elise Desjardins, Responsable du secteur 8/17^e
- Isabelle Saily, Responsable du secteur 1/2/3/4/9/10^e

Bureau des adoptions

- Marie Berdellou, cheffe du bureau
- Evelyne Roche, conseillère socio-éducative

Bureau des actions éducatives :

- Stéphanie Benoit, adjointe au chef du Bureau

Bureau des établissements départementaux :

- À la Maison d'accueil de l'enfance Eleanor Roosevelt (MAE) :
 - Jeanne Delacroix, Directrice
 - Virginie Joseph, Directrice adjointe
- Au Centre éducatif et de formation professionnelle d'Alembert/Annet sur Marne :
 - Stéphane Rossano, Directeur

Bureau de l'accueil familial départemental :

- Françoise Dorlencourt, adjointe à la cheffe de Bureau

Du côté des associations

- Martine Renault, directrice générale de l'Association Moissons nouvelles
- Raymond Latour, président de l'Association MCV (Maison des copains de la Villette)
- Yann Lecouturier, directeur des deux associations de prévention spécialisée MCV (Maison des copains de la Villette) intervenant avec deux équipes Riquet et Cambrai sur le 19^e et ADCLJC (Association développement culture loisirs des jeunes de La Chapelle) intervenant sur les secteurs de la Goutte d'Or et de la Chapelle Sud du 18^e
- Aurélien Martin, président de l'Association de prévention spécialisée TVAS 17 intervenant sur le 17^e arrondissement ; les statuts juridiques de cette association ont évolué pour y inclure « les actions de proximité à caractère social et solidaire »
- Sabine Toupet, déléguée générale, du Comité de la Prévention Spécialisée de Paris qui regroupe, en partie, les associations de Prévention spécialisée conventionnées par le Département de Paris.

Regroupements des associations :

- Transfert à l'association ANEF Paris de l'autorisation accordée à l'association « Les Quatre Chemins » pour la gestion d'un foyer d'accueil temporaire éclaté d'une capacité de 27 places à compter du 1^{er} janvier 2016

Vos rendez-vous à venir

- **Conférences 2016 EPA à l'Espace Paris adoption 54, avenue Philippe Auguste, 11^e de 18h30 à 20h30**
Réservation obligatoire (places limitées) auprès de : pascale.louvet@paris.fr – Tél. : 01 71 28 70 88 - Mail : DASES-EPA@paris.fr
 - **Mardi 10 mai** : Le cadre juridique de la Kafala (marocaine) par l'Association Kafala
 - **Mardi 7 juin** : Parrainage d'enfants en France par Parrains par'mille et présentation de l'exposition photographique
- **Les conférences sociales de territoire, présidées par Dominique Versini et le Maire d'arrondissement :**
 - **26 mai pour le 17^e arrondissement**
 - **2 juin pour le 4^e arrondissement**
 - **16 juin pour le 3^e arrondissement**
- **Séminaire Corps, langages, pensées, chez l'enfant et l'adolescent « Est-on bien-traitant envers nos enfants ? », à l'Établissement public de santé Maison Blanche 6/10, rue Pierre Bayle, 75020 Paris de 14h à 16h30, animé par le Docteur Catherine Zittoun, chef de pôle du XI^e secteur de psychiatrie infanto-juvénile des Buttes Chaumont :**
 - **19 mai 2016** : « L'élève humilié. L'école : un espace de non-droit ? » avec Pierre Merle, Professeur à l'Université ESPE de Bretagne
 - **16 juin 2016** : « Accomplir poétiquement son enfance » avec Emmanuel Fillot, Artiste
- **Séminaire de clinique transculturelle « L'approche transculturelle : articulations théorico-cliniques », coordonné par le Docteur Taieb Ferradji, une fois par mois le mardi de 16h à 18h au Centre hospitalier J.M. Charcot Inter secteur IV de pédopsychiatrie Salle A (Rotonde) 30, rue Marc Laurent, 78373 Plaisir :**
 - **10 mai 2016** : Issam Idriss, Psychologue clinicien et anthropologue
 - **14 juin** : Cas cliniques, synthèse

Inscription gratuite : annie.abiven@ch-charcot78.fr ou 01 30 81 84 55
- **Le 31 mai 2016 : 7^e matinée des rencontres cliniques « Déficit de paternité ? » par le Service d'écoute psychologique Parents-enfants W. Winnicott à la Mairie du 15^e – inscription par mail : sosfamilleenperil@olgaspitzer.asso.fr**

> Vous souhaitez partager une information avec les autres acteurs parisiens de la protection de l'enfance et de la prévention spécialisée, *contactez* :

- » anne.catrou@paris.fr
- » martine.grenier@paris.fr

> Pour recevoir cette lettre électronique, abonnez vous en ligne en cliquant ici ou inscrivez-vous sur paris.fr :
Rubrique : Prévention et protection de l'enfance

Cette newsletter est réalisée par le Département de Paris, Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, Sous-direction des actions familiales et éducatives / Mission communication.